



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Rapport
ANNUEL

NOTRE MOT D'ORDRE :

LA PHYSIOTHÉRAPIE

2010 • 2011

Monsieur Jacques Chagnon
**Président de l'Assemblée
nationale du Québec**
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 130
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable des lois professionnelles,
M^e Jean-Marc Fournier

M^e Jean-Marc Fournier
**Ministre responsable
des lois professionnelles**
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2010-2011.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

M^e Jean-Paul Dutrisac
Président
**Office des professions
du Québec**
800, place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.



TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la présidente	3
Communications	7
Rapport du directeur général et secrétaire de l'Ordre	8
Direction générale	8
Affaires juridiques	9
Secrétaire de l'Ordre	10
Rapport sur les élections	11
Comité d'admission	11
Activités du conseil d'administration	13
Activités du comité exécutif	16
Rapport du bureau du syndic	18
Rapport des directions	20
Direction du développement et du soutien professionnels	20
Rapport de la directrice du développement et du soutien professionnels	20
Formation continue	21
Comité de recherche clinique en physiothérapie	23
Direction de l'inspection professionnelle	25
Rapport du directeur de l'inspection professionnelle	25
Comité d'inspection professionnelle	25
Direction des services administratifs	28
Rapport de la directrice des services administratifs	28
Rapport de tout autre comité touchant la protection du public	29
Conseil de discipline	29
Comité de révision des plaintes	31
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	32
Renseignements généraux	33
Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	33
Rapport du vérificateur et états financiers	35





RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année qui se termine a permis de voir évoluer plusieurs dossiers importants pour la physiothérapie dont, entre autres, le diagnostic du physiothérapeute, les pratiques avancées en physiothérapie, le règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre (94m) et la planification stratégique 2010-2015.

Il me fait donc plaisir de vous résumer, dans mon rapport, les faits saillants de l'année 2010-2011.

Concept du diagnostic du physiothérapeute

Les travaux entamés par l'Ordre en 2006 sur ce concept ont porté fruits. Le rapport complet du comité de travail est maintenant disponible et leurs résultats ont été présentés aux membres lors du congrès de l'OPPQ en 2010. Les universités intègrent déjà à leur cursus d'études les notions permettant l'élaboration du diagnostic du physiothérapeute et les responsables du programme de formation continue de l'Ordre développent présentement un outil afin de rendre le concept accessible aux membres.

Pratiques avancées

Un comité de travail a été mandaté pour évaluer la possibilité d'intégrer des pratiques avancées dans les interventions des physiothérapeutes de manière à ce qu'ils puissent travailler plus aisément avec les médecins spécialistes. De plus, ce comité doit se pencher sur les meilleures stratégies à adopter pour y parvenir. Un autre comité se chargera d'évaluer la question des pratiques avancées pour les thérapeutes en réadaptation physique. L'Ordre a d'ailleurs produit une revue de la littérature sur les pratiques avancées en physiothérapie qui est disponible sur son site Web.

Congrès 2010 de l'OPPQ sous le thème *Diagnostic et pratiques avancées en physiothérapie : la balle est dans notre champ!*

Cet événement qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2010 aura permis aux participants de rencontrer des conférenciers parmi les plus compétents et les mieux informés dans les domaines du diagnostic et des pratiques avancées en physio-

thérapie. En plus des nombreux membres, physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, les participants du Québec, de l'Ontario et de cinq pays d'Europe ont pu partager leur réalité et constater la richesse et la pertinence du contenu de notre congrès. Je vous invite à lire notre numéro spécial du *Physio-Québec* de novembre 2010 sur ce congrès pour plus de détails.

Règlement sur les catégories de permis (94 m)

Ce règlement fondamental pour tous les membres arrive enfin dans sa phase finale. Il viendra disposer du décret transitoire de 2003 et du document *L'intervention du T.R.P.* de 2007. Le tableau qui suit fait état des étapes franchies cette année et se termine avec la tournée d'information qui a eu lieu en mars 2011. Cette tournée marquait le début du déploiement du plan de communication entourant l'adoption de notre règlement par le gouvernement. En effet, riche de l'expérience passée avec le décret, le conseil d'administration (C.A.) de l'OPPQ tient à s'assurer de mettre tout en œuvre pour une appropriation optimale de cet important texte de loi. Tel qu'annoncé lors de la tournée, des outils de communication sont en production et une série de rencontres sera planifiée avec différents partenaires, assurant ainsi aux membres et aux employeurs une mise en œuvre harmonieuse du règlement sur les catégories de permis.

Chronologie

30 avril 2010	Consultation par l'Office des professions du Québec du CMQ, de l'AERDPQ, de l'AQESSS, du MSSS et de l'AEPC
Été 2010	Réponses de ces partenaires
26 novembre 2010	Adoption par le C.A. de la version française du projet de règlement qui tient compte des commentaires des partenaires
5 janvier 2011	1 ^{re} publication du projet de règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>
21 janvier 2011	Lettre et copie du projet de règlement publiées envoyées aux représentants des groupes partenaires consultés à l'été 2009 par l'OPPQ (maisons d'enseignement, syndicats et employeurs)

Chronologie

Jusqu'à la mi-février 2011	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres ou discussions téléphoniques pour répondre aux interrogations de tous.▪ Accord des partenaires sur le texte final.▪ Bonification du cahier explicatif.
Mars 2011	Tournée provinciale d'information pour les membres sur le texte publié.

Le projet de règlement est maintenant entre les mains du ministre responsable et une adoption par le gouvernement est prévue à l'automne 2011.

Entente Québec-France

À la première date d'échéance du 31 décembre 2010, vingt ordres professionnels avaient signé un *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)* avec leurs vis-à-vis français. L'OPPQ n'a pas encore conclu d'entente. Les travaux faits cette année ont permis de préciser que des mesures compensatoires (cours théoriques, pratiques ou stages) devront être élaborées de part et d'autre afin de permettre une mobilité des professionnels physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique et masseurs-kinésithérapeutes. Nous poursuivons donc notre travail en 2011-2012 afin de préciser la durée et le contenu des mesures compensatoires nécessaires.

Réorganisation administrative

L'arrivée en poste de M^e Laurent à titre de directeur général et secrétaire de l'Ordre a permis de conclure la réorganisation administrative de l'OPPQ et favorisera une modernisation graduelle de nos modes de fonctionnement. En lisant son rapport, vous constaterez à quel point il a su rapidement plonger dans l'univers de la physiothérapie. Je tiens à lui réitérer le soutien des autorités politiques de l'OPPQ et particulièrement celui de la présidente.

Planification stratégique

L'OPPQ a procédé cette année à cet exercice incontournable pour toutes les organisations. Après l'analyse des résultats de la planification stratégique précédente (2007-2010), le conseil d'administration mandatait le Groupe Beudet afin d'animer les discussions et les travaux devant mener au nouveau plan stratégique. Le 3 septembre 2010, les autorités politiques et administratives se réunissaient pour un important forum sur la planification stratégique 2010-2015.

Les résultats des discussions ont été inclus dans le document *Proposition d'un cadre d'intégration des contenus de la planifica-*

tion stratégique 2010-2015 soumis le 10 novembre 2010 aux membres de la direction de l'Ordre et au C.A. pour commentaires. Le comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique a aussi été consulté pour traiter de l'enjeu lié à la formation.

La rédaction des documents finaux par l'équipe de la direction générale a été complétée en janvier 2011 et notre planification stratégique 2010-2015 a été adoptée par le C.A. le 18 mars 2011. Elle est accessible sur le site Web de l'Ordre.

Notre planification stratégique est alignée avec celles de l'Office des professions du Québec (OPQ) et du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), notamment concernant la mobilité professionnelle, l'importance de la reconnaissance des professionnels dans la société québécoise, le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) et la saine gouvernance.

Agrément des programmes universitaires

Le rehaussement des programmes universitaires en physiothérapie a été l'occasion pour les universités de faire agréer leur nouveau programme de niveau maîtrise professionnelle. La mission de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPCC) est d'assurer la qualité de l'enseignement de la physiothérapie au pays. Le processus d'agrément implique notamment le dépôt d'un rapport d'autoévaluation par le programme concerné, une évaluation sur place par les pairs et la rédaction d'un rapport d'évaluation sur la conformité aux normes. Finalement, le conseil d'administration de l'AEPCC est responsable de la prise de décision concernant l'agrément du programme.

Un physiothérapeute de l'Ordre a été libéré pour participer au comité de pairs pour trois programmes universitaires de physiothérapie (McGill, Montréal et Sherbrooke). L'Université Laval terminera ce processus au cours de l'année 2011-2012.

Nouveaux programmes de formation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a donné des autorisations cette année à trois cégeps afin qu'ils puissent offrir le programme Techniques de réadaptation physique. Ainsi, le cégep de Matane offrira le programme au Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) et le Collège Ellis l'offrira à son campus de Trois-Rivières à partir de l'automne 2011. Le Collège Dawson, quant à lui, offrira le programme en anglais à partir de 2012.

Au niveau de la formation universitaire, le programme de l'Université McGill offert à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) devrait débiter à l'automne 2012.

Partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC) et création d'un Fonds québécois de la recherche en physiothérapie

L'Association canadienne de physiothérapie (ACP) – qui soutient la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC) – a rencontré les autorités de l'Ordre afin de nous proposer un partenariat visant à promouvoir la création d'un Fonds québécois de la recherche en physiothérapie. L'Ordre a décidé de collaborer à ce projet dans le respect de son mandat et suivant le souhait exprimé par ses membres. Ce Fonds sera géré sur le plan administratif par la FPC, mais la remise des bourses sera adaptée à la réalité québécoise. Les détails de cette entente seront communiqués au courant de la prochaine année.

Encadrement en ostéopathie

Les travaux du comité d'experts sur l'encadrement professionnel en ostéopathie sont toujours en cours à l'Office des professions du Québec. Le rapport final de ce comité est attendu très prochainement. L'Ordre sera à ce moment officiellement consulté pour réagir aux recommandations faites par le comité.

Encadrement des thérapeutes du sport

À la suite de l'évolution juridique de ce dossier, le C.A. a pris la décision de considérer la possibilité d'intégrer ces professionnels à l'OPPQ. En effet, les thérapeutes du sport travaillent directement dans le champ de la physiothérapie et doivent être encadrés par le système professionnel. Les travaux de l'Ordre à cet égard sont prévus dans la planification stratégique et devraient débiter en 2012-2013.

Rappelons que l'Office des professions du Québec demandait en 2009 au Collège des médecins du Québec d'encadrer les thérapeutes du sport par un règlement les autorisant à exercer des activités professionnelles réservées aux médecins. Ce règlement, intitulé *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un thérapeute du sport* se veut transitoire.

Liste des principales représentations 2010-2011 de la présidence

PROVINCIAL

1. Étudiants et enseignants

- Journée scientifique de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal
- Inauguration du pavillon Ferdinand-Vandry de la faculté de médecine de l'Université Laval et du centre Apprentiss (laboratoires ultra spécialisés), en présence de Monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec
- Présentation de l'OPPQ et du système professionnel aux étudiants des collèges Montmorency et Sherbrooke ainsi qu'aux étudiants de l'Université de Sherbrooke
- Rencontre avec les premiers finissants du nouveau programme de physiothérapie de l'Université McGill
- Remise du Prix d'excellence clinique de l'Ordre à la récipiendaire de l'Université Laval

2. Membres

- Assemblée générale de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec
- Rencontres des responsables cliniques de la région de Québec

3. Relations interprofessionnelles

- Rencontre avec l'Association des orthopédistes du Québec pour répondre à leurs questions au sujet de la mise à profit des compétences des physiothérapeutes dans des modèles de pratique avancée en orthopédie
- Rencontre avec un consultant de l'Association des établissements de réadaptation physique du Québec (AERDPQ) dans le cadre de leur planification stratégique
- Rencontres de divers professionnels et gestionnaires dans le cadre du projet Programme d'adaptation de domicile (PAD) – Gaspésie

4. Organismes gouvernementaux

- Assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec
- Réunions du comité de planification et du comité des finances du Conseil interprofessionnel du Québec
- Rencontres à l'Office des professions du Québec dans le cadre du projet de *Règlement sur les catégories de permis*

délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, du projet de Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, du projet de Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société et des dossiers d'encadrement en ostéopathie et d'encadrement des thérapeutes du sport

- Rencontre avec Madame Lise Tanguay du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans le cadre de l'admission des candidats étrangers
- Rencontre convoquée par le ministère des Relations internationales au sujet de la mise en application de l'Entente entre le Québec et la France, en présence des ministres concernés, avec les ordres professionnels et les autorités chargées de la réglementation des métiers au Québec

5. Participation à des événements

- Congrès 2010 de l'OPPQ : *Diagnostic et pratiques avancées en physiothérapie : la balle est dans notre champ!*
- Congrès de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) : *Un réseau en action, un réseau de réalisation*
- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) à St-Jean, Terre-Neuve
- Montreal 2010 – 13th World Congress on Pain
- 1^{er} Colloque du Conseil québécois d'agrément à Lévis
- Grand Rendez-vous de la santé organisé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Forum *Physiotherapy in Health Promotion* à Toronto, organisé par le consortium suivant : branche ontarienne de l'ACP, universités qui donnent le programme de physiothérapie en Ontario et le Collège des physiothérapeutes de l'Ontario (équivalent de l'Ordre)
- Conférence 2010 du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) : *Plein feu sur l'évaluation et la reconnaissance de la compétence*, Toronto

- Colloque de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) à Ottawa, une conférence internationale sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA) et la reconnaissance des compétences (RC)
- Forum *National Physiotherapy Advisory Group* (NPAG) ayant pour thème *Vision 2020 de la physiothérapie*, Ottawa
- 3^e *Rendez-vous de la gestion des maladies chroniques : Modèles, expériences et résultats*, Montréal

NATIONAL

Organismes canadiens

- Réunions du conseil d'administration de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie à Toronto
- Rencontre avec le Collège de l'Ontario pour échanger sur les pratiques et procédures entourant la gestion des différents dossiers professionnels de nos juridictions respectives

INTERNATIONAL

- Participation de la présidente et du secrétaire par intérim de l'Ordre ainsi que des représentants des universités aux états généraux sur la profession de masseur kinésithérapeute, en France, et à des réunions avec les autorités compétentes françaises dans le cadre de l'Entente Québec-France
- *Webcast* avec l'*International Network of Physical Therapy Authorities* (INPTA) pour discuter de la réglementation en physiothérapie



Lucie Forget, pht, M.A.

Présidente

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Thierry Vogler, directeur (depuis le 7 janvier 2011)

Danielle Huet, B.A., agente de communication

Le service des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Il voit à la création du plan global de communication en lien avec les dossiers professionnels et politiques de l'Ordre ainsi qu'à sa mise en œuvre auprès des publics interne et externe.

Ce service orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques et veille à faire connaître et reconnaître les professions de la physiothérapie. Il organise, collabore et participe à toutes les activités et événements publics et institutionnels de l'OPPQ, en plus de répondre aux diverses demandes d'information émanant de la population et des membres de l'Ordre.

Site Web

Depuis sa mise en ligne le 24 septembre 2010 et à la suite des commentaires des membres, l'Ordre n'a cessé de travailler à bonifier son site Web dans le but d'en améliorer l'accès et d'en faciliter la navigation. Cette nouvelle version du site propose une section « grand public » et une section « membre » où se trouvent les toutes dernières nouvelles de l'Ordre. L'OPPQ compte développer plusieurs fonctionnalités utiles pour les membres et prévoit les réinscriptions en ligne au printemps 2012.

Campagne publicitaire automne 2010 et printemps 2011

À partir de l'automne 2010, l'Ordre a mis de l'avant une importante campagne publicitaire auprès de la population. Les objectifs de cette campagne étaient :

- de situer la physiothérapie comme une valeur ajoutée ;
- de faire la différence entre les disciplines non réglementées et les professions qui le sont ;

- d'éliminer la confusion qui persiste auprès de la population en rapport avec les médecines douces ;
- d'informer le public sur ce qu'apporte la physiothérapie et sur l'étendue de son champ de pratique.

Pour ce faire, trois périodes d'affichage ont eu lieu dans des centres de conditionnement physique et dans des centres médicaux, entre le 20 septembre 2010 et le 1^{er} juillet 2011, dans les régions suivantes : Montréal, Québec, Montérégie, Mauricie, Estrie, Laurentides, Saguenay, Outaouais, Lanaudière, Laval. De plus, des affiches ont été distribuées dans plus de 2 000 milieux publics et privés en physiothérapie au Québec.

Parallèlement, pour les mêmes trois périodes, des publicités sur le même thème ont été publiées dans 17 hebdomadaires dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec. Le tirage de ces hebdomadaires totalise 360 316 exemplaires et le lectorat estimé est de 648 569 personnes.

Fondation Centre de Cancérologie Charles-Bruneau

Du 6 au 9 juillet 2010, pour la neuvième année consécutive, l'Ordre a participé au Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau. Ce tour cycliste comportait un parcours de près de 600 km à travers le Québec. Monsieur Hugo Rioux, physiothérapeute, porte-parole officiel de l'Ordre pour cet événement, faisait partie du peloton des cyclistes.

Pour la collecte de fonds, l'Ordre a mis sur pied le tirage d'un forfait voyage dont la valeur était de 4 000 \$. La Fédération de la physiothérapie en pratique privée, de même que les administrateurs de l'OPPQ ont gracieusement accepté d'agir à titre d'ambassadeurs pour faire la vente des billets auprès de la population, et nous les remercions infiniment. L'heureuse gagnante du tirage fut Madame Line Barriault, de la région de la Gaspésie. L'Ordre a contribué à la Fondation pour un montant de 10 000 \$.

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Claude Laurent, notaire, Adm.A., directeur général et secrétaire

Andrée Lachaine, adjointe à la direction générale

Lors de mon entrée en fonction, en août 2010, à titre de directeur général et secrétaire de l'Ordre, les défis étaient nombreux. Il faut rappeler tout d'abord qu'il s'agissait d'un nouveau poste, la fonction de directeur général étant assumée par la présidence depuis 17 ans. Les autorités de l'Ordre comptaient dorénavant sur le directeur général pour assurer la cohérence de la ligne de direction dans une saine gestion des ressources et pour compléter la réorganisation administrative qui était en cours. On voulait également que je participe à la préparation d'un nouveau plan stratégique.

Dès mon arrivée, j'ai pu constater à quel point les dirigeants de l'Ordre avaient des objectifs ambitieux à la mesure des défis de développement de nos professions. J'ai ainsi pu apprécier la bonne volonté et le soutien des employés de l'Ordre.

Je me suis permis de suggérer rapidement plusieurs changements, notamment à l'inspection professionnelle, aux communications et à l'admission. J'ai également entrepris une analyse de tous nos outils informatiques.

La direction de l'inspection professionnelle avait entrepris une démarche de réflexion sur ses méthodes et procédures. Une analyse de celles-ci par un consultant externe a donné lieu à un rapport dont les importantes recommandations, entérinées par le conseil d'administration, continuent d'être suivies par toutes les instances impliquées. La direction de l'inspection professionnelle a la volonté d'augmenter le nombre d'inspections pour le rendre conforme à la moyenne des autres ordres mais, surtout, d'améliorer la perception du rôle de l'inspection auprès des membres.

La création d'une nouvelle direction des communications devrait permettre à l'Ordre, à nos professions et à la physiothérapie en général, de mieux rayonner non seulement dans le public mais aussi auprès des décideurs et de nos membres.

L'amélioration constante de notre nouveau site Internet est un des moyens privilégiés pour assurer ce rayonnement. Des efforts constants afin d'améliorer la communication interne entre les diverses directions de l'Ordre et les employés permettent, entre autres, d'assurer une meilleure cohérence de la ligne de direction de notre organisation.

L'Ordre souhaite assurer une accessibilité plus efficace des candidats formés à l'étranger, de plus en plus nombreux, à nos titres professionnels. Nous devons nous doter d'outils performants pour évaluer leurs compétences et développer, en partenariat avec des établissements d'enseignement, des formations d'appoint à leur intention, tant aux niveaux universitaire que collégial. Un poste de coordonnateur à l'admission, à temps plein, a donc été créé pour répondre à ces besoins.

L'infrastructure informatique de l'Ordre devait également être révisée. À bien des égards, elle ne répondait plus aux exigences minimales d'un organisme comme le nôtre. Nous n'avons pas le choix d'assurer à notre personnel les outils informatiques adéquats pour répondre aux besoins des membres qui sont au cœur de notre organisation. Ainsi, des travaux ont été entrepris pour permettre aux membres d'accéder directement, en ligne, à la gestion de leurs dossiers personnels, de procéder sous peu au renouvellement de l'inscription annuelle et de compléter leurs portfolios en toute sécurité et en toute confidentialité.

Dans une perspective de saine gestion, les employés sont invités à remettre en question régulièrement leurs habitudes de travail. Cela s'inscrit dans une nouvelle philosophie à l'Ordre orientée vers le développement des deux professions de la physiothérapie et la responsabilisation des membres. Il est temps de se concentrer sur l'enrichissement des champs de compétence, et la direction du soutien et développement professionnels bénéficie de tout le support nécessaire pour continuer ses projets de formation et de développement.

Personne à l'Ordre n'est en mesure de répondre à toutes les questions provenant des membres et qui portent tantôt sur les champs de compétence, tantôt sur les bonnes pratiques

sur les plans professionnel et administratif. Les membres doivent assumer eux-mêmes leurs responsabilités et exercer leur jugement professionnel, en tout respect de la réglementation en cours, sans craindre les foudres des instances de l'Ordre chargées de la surveillance de l'exercice. Il est clair que l'Ordre ne veut pas tenter de tout contrôler et d'apporter une réponse finale et définitive à tous les problèmes soumis au cas par cas. Il n'en a pas l'autorité, de toute façon.

Tous ces changements s'appuient sur la planification stratégique adoptée par le conseil d'administration et toutes les directions de l'Ordre sont impliquées dans la réalisation du plan d'action qui en découle. Ces changements ont, évidemment, des répercussions sur le travail du personnel, mais je n'ai aucun doute sur sa détermination pour mener à bien les actions nécessaires.

Concernant les finances, cette année, une nouvelle firme d'auditeurs a effectué l'audit des états financiers de l'Ordre de l'exercice terminé le 31 mars 2011. Des changements majeurs à la présentation de nos états financiers ont été effectués, notamment des redressements importants aux états financiers des exercices 2009 et 2010. Ces redressements consistent en la comptabilisation d'actifs, passifs, produits et charges liés au programme d'assurance responsabilité professionnelle, à des amendes disciplinaires, aux vacances courues et à un avantage incitatif relatif à un bail.

Ainsi, compte tenu de ces redressements, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2010 a augmenté d'environ 75 000 \$ et, pour 2011, nos résultats démontrent une insuffisance des produits par rapport aux charges d'environ 83 000 \$. Cette insuffisance, expliquée en grande partie par cette nouvelle présentation des états financiers, n'altère en rien l'excellente posture financière de l'Ordre.

Je tiens à remercier la présidente et les administrateurs pour leur appui indéfectible et toute l'équipe pour son accueil et son soutien au quotidien.



Le directeur général et secrétaire,
Claude Laurent, notaire, Adm.A.

AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Marie-France Salvat

M^e Louise Richard (jusqu'en janvier 2011)

Benoit Côté, stagiaire en droit (jusqu'en décembre 2010)

Le service juridique a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Il voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

La révision de la réglementation de l'Ordre s'est poursuivie en 2010-2011. Tout d'abord, les modifications au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* sont maintenant en vigueur. Cela signifie que les diplômes donnant accès au permis de physiothérapeute seront désormais de niveau maîtrise.

De plus, plusieurs projets de règlements sont présentement à l'Office des professions du Québec, en attente de l'approbation par le gouvernement. Ce sont les :

- *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société;*
- *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec;*
- *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires;*
- *Règlement modifiant le Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique.*

La publication du *Projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un thérapeute du sport* a également fait l'objet de plusieurs discussions avec le service juridique afin d'émettre des commentaires à l'Office des professions du Québec sur ledit projet de règlement.

Le service juridique a aussi été invité à participer à la plupart des réunions du sous-comité du C.A. sur les rôles avancés en physiothérapie. Son travail a porté plus précisément sur la détermination du meilleur véhicule légal permettant la reconnaissance de ces pratiques.

Quelques chroniques juridiques ont été publiées dans le *Physio-Québec*. Les sujets portaient sur la levée du secret professionnel ainsi que sur les éléments à prendre en considération lors de l'ouverture d'une clinique en physiothérapie.

Le cours en ligne sur le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec de même que le cours en ligne sur le volet 2 « Mise à niveau des physiothérapeutes pour

l'utilisation des aiguilles sous le derme (aspect légal et administratif) » ont été offerts aux membres à deux reprises en 2010-2011. La formation intitulée « Atelier d'introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger » a aussi été offerte à une occasion aux candidats formés à l'étranger.

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le secrétaire de l'Ordre assume les responsabilités qui lui sont dévolues par le *Code des professions*. Il assume également la responsabilité de la gestion des documents et actes officiels de l'Ordre. Il agit à titre de personne-ressource auprès de la présidence, du conseil d'administration et du comité exécutif et les conseille sur tout moyen d'accroître la protection du public par les services de l'Ordre au public et aux membres. Il travaille en étroite collaboration avec la présidence qui exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre et la soutient dans la réalisation des responsabilités qui lui sont dévolues.

Il assume la responsabilité du tableau des membres, de la garde des archives, du sceau et des dossiers officiels, tant sur le plan de leur protection physique que sur celui du maintien de leur confidentialité. Il assume également la responsabilité de l'application du processus électoral à la présidence, au conseil d'administration et au comité exécutif dans le respect du *Code des professions* et de la réglementation de l'Ordre.

Bourses d'études universitaires en physiothérapie (Concours janvier 2011)

L'OPPQ a offert un total de quatre bourses de 1 250 \$, une par programme de formation universitaire. Ces bourses sont attribuées selon les recommandations des coordonnateurs des placements cliniques des quatre programmes de formation universitaire. Comme il n'y avait aucun thérapeute en réadaptation physique inscrit au programme de l'Université McGill et qu'un seul de l'Université de Sherbrooke a présenté sa candidature, les coordonnateurs des placements cliniques ont convenu de la répartition suivante des bourses :

Université de Montréal

1^{re} bourse de 1 250 \$: Sara Benoît

2^e bourse de 625 \$: Martine Valet

Université Laval

1^{re} bourse de 1 250 \$: Émilie Breton

2^e bourse de 625 \$: Marie-Josée Carrier

Université de Sherbrooke

1^{re} bourse de 1 250 \$: Vicky Fyfe

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires

L'Ordre a émis 13 permis temporaires en application de la Charte de la langue française.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres réguliers de l'Ordre possèdent une assurance, tel que prévu à notre *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Le montant prévu est de 3 000 000 \$ par sinistre et 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Un total de 5 840 membres réguliers ont adhéré au programme d'assurance offert par La Capitale, 299 d'entre eux ont demandé une exemption et 99 membres détiennent une assurance qui respecte les exigences minimales du règlement.

RAPPORT SUR LES ÉLECTIONS 2010

M^e Louise Richard, avocate, secrétaire substitut

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au Bureau* (conseil d'administration) de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. En vertu de l'article 6, le conseil d'administration désigne trois scrutateurs et trois scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du conseil d'administration, ni employés de celui-ci.

Scrutateurs	Scrutateurs suppléants
Danielle Brassard, pht	Sylvie Bradley, pht
Hazel Lefebvre, pht	Luce Beaudoin, pht
Jean Waddel, pht	André Charest, pht

Cette année, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à combler :

Pour les physiothérapeutes, les régions de Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord, Mauricie – Centre-du-Québec, Outaouais, Estrie.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions de Bas-St-Laurent – Chaudière-Appalaches – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Capitale nationale, Montérégie – Laurentides-Lanaudière.

Monsieur Stéphane Brassard a été élu par acclamation au poste d'administrateur/physiothérapeute pour la région Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord.

Madame Isabelle Garceau a été élue par acclamation au poste d'administratrice/physiothérapeute pour la région Mauricie – Centre-du-Québec.

Monsieur Gilbert Litalien a été élu par acclamation au poste d'administrateur/physiothérapeute pour la région de l'Outaouais.

Monsieur Denis Pelletier a été élu par acclamation au poste d'administrateur/physiothérapeute pour la région de l'Estrie.

Monsieur Richard Brault a été élu par acclamation au poste d'administrateur/thérapeute en réadaptation physique pour la région Bas St-Laurent – Chaudière-Appalaches – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Capitale nationale.

Madame Myriam Dumont a été élue à la majorité des votes au poste d'administratrice/thérapeute en réadaptation physique pour la région Montérégie – Laurentides-Lanaudière.

COMITÉ D'ADMISSION

Responsables

Serge Orzes, pht, coordonnateur à l'admission

Louise Courtois, pht, chargée de dossiers à l'admission

Helene Brosseau, secrétaire à l'admission

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences de diplôme ou de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec, pour fins de reconnaissance par l'Ordre.

Il étudie aussi, pour fins de recommandations à l'Ordre, les demandes :

- d'inscription au tableau des membres plus de trois ans après avoir obtenu un diplôme donnant ouverture au permis ou s'être vu reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation ;
- d'inscription au tableau après avoir cessé de s'y inscrire ou en avoir été radié pendant plus de trois ans ;
- provenant du conseil d'administration lorsque ce dernier est informé de l'intention d'un membre d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, malgré qu'il soit demeuré inscrit au tableau.

Actions menées par l'Ordre en lien avec les candidats formés à l'extérieur du Québec

L'Ordre a effectué des démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et a travaillé en collaboration avec les partenaires en vue d'assurer la pérennité du programme d'appoint développé par le Collège Marie-Victorin.

Face à l'accroissement important des demandes d'équivalences pour le diplôme donnant ouverture aux permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, l'Ordre a effectué des démarches auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) afin de développer un programme d'appoint pour faciliter le cheminement des candidats formés à l'étranger.

L'Ordre a effectué des démarches en vue de participer au projet IPOP (projet pour l'Intégration en emploi de Personnes formées à l'étranger recommandées par un Ordre Professionnel). Ce projet est offert par Emploi-Québec en collaboration avec

le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et les ordres professionnels. Il vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi dans sa profession et soutenir financièrement l'employeur qui embauche et intègre en emploi une personne formée à l'étranger. Le projet devrait être en vigueur à l'été 2011.

Réalisations

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour l'étude de 115 dossiers.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Le comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le cours « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger » a été offert une fois; 29 candidats ont suivi la formation et réussi l'examen. Ce cours est donné en collaboration avec les différents services de l'Ordre, dont le service juridique, le service d'inspection professionnelle et le Bureau du syndic.

Cent un candidats à l'exercice de la profession ont présenté une demande de reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis. Tous les candidats formés à l'extérieur du Canada ont été acceptés sous réserve de réussir des cours et stages.

Candidatures	Au Canada		Hors Canada	
	Pht	T.R.P.	Pht	T.R.P.
Reçues	21	0	55	25
Acceptées en totalité	20	0	0	0
Acceptées avec cours et stages	1	0	55	25
Refusées	0	0	0	0

Activités relatives au règlement sur les stages et cours de perfectionnement

Quatre candidats à l'exercice de la profession ont présenté une demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme. Tous les candidats ont été acceptés sous réserve de réussir des cours ou des stages.

Demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme

	Pht	T.R.P.	Total
Demandes reçues	0	4	4
Acceptées en totalité	0	0	0
Acceptées avec cours ou stages	0	4	4

Dix personnes détenant un permis ont présenté une demande de réinscription au tableau plus de trois ans après avoir cessé de s'y inscrire ou demandé un changement de statut pour celui de membre régulier.

Demande de réinscription au tableau plus de trois ans après avoir cessé de s'y inscrire ou demande de changement de statut pour celui de membre régulier

	Pht	T.R.P.	Total
Demandes reçues	7	3	10
Acceptées en totalité	4	1	5
Acceptées avec cours ou stages	3	2	5

Suivi des demandes d'équivalences des mandats précédents

L'Ordre a admis 16 candidats formés à l'étranger, après qu'ils aient satisfait aux exigences nécessaires à l'obtention d'une équivalence. Parmi ceux-ci, on retrouve sept physiothérapeutes et neuf thérapeutes en réadaptation physique.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 35^e conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Le conseil d'administration était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente (2008)

M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht, Montréal (2008)

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal (2008)

M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord (2010)

M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec (2008)

M^{me} Marie-Claude Fournier, pht, Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2009)

M^{me} Isabelle Garceau, pht, Mauricie – Centre-du-Québec (2010)

M. François Grégoire, pht, Laval (2008)

M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais (2010)

M. Denis Pelletier, pht, Estrie (2007)

M. Uriel Pierre, pht, Montréal (2008)

M. Mario Regnière, pht, Québec (2009)

M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie (2009)

M^{me} Audrey Robitaille, pht, Chaudière-Appalaches (2009)

M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides-Lanaudière (2009)

M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches – Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Capitale nationale (2010)

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., Estrie-Outaouais – Mauricie-Centre-du-Québec (2008)

M^{me} Myriam Dumont, T.R.P., Laval – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec (2010)

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord (2008)

M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., Laurentides-Lanaudière – Montérégie (2010)

M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal (2009)

Administrateurs nommés :

M. Raoul Desmeules (2009)

M. Denys Duchaine (2010)

M^{me} Diane Pilotte (2010)

M^{me} Marielle Tremblay (2008)

Secrétaire de l'Ordre :

M. Serge Orzes, pht (par interim jusqu'en juin 2010)

M^e Claude Laurent, notaire, Adm.A. (à compter de juin 2010)

Le personnel de l'Ordre était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente (et directrice générale jusqu'en juin 2010)

M^e Claude Laurent, notaire, Adm.A., directeur général et secrétaire (à compter de juillet 2010)

M. Gilbert Chartier, pht, directeur de l'inspection professionnelle (à compter de septembre 2010)

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle (jusqu'en septembre 2010)

M^{me} Tina Del Duca, pht, directrice du soutien et développement professionnels (jusqu'en février 2011)

M^{me} Louise Gauthier, pht, syndique

M^{me} Sandy Sadler, pht, directrice du soutien et développement professionnels (à compter de février 2011)

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M. Thierry Vogler, directeur des communications
(à compter de janvier 2011)

M^{me} Sylvie Bérard, secrétaire de la formation continue

M^{me} Sonia Bergeron, secrétaire du Bureau du syndic et
des affaires juridiques (à compter de novembre 2010)

M^{me} Rosane Bigras, secrétaire à la Direction du
développement et soutien professionnels

M^{me} Judith Brillant, syndique adjointe

M^{me} Helene Brosseau, secrétaire du secrétaire de l'Ordre et
à l'admission

M. Benoit Côté, stagiaire en droit (d'avril à décembre 2010)

M^{me} Louise Courtois, chargée de dossiers à l'admission
(jusqu'en janvier 2011)

M. Luis Cyr, inspecteur et secrétaire du Comité de
l'inspection professionnelle (jusqu'en janvier 2011)

M^{me} Mélanie Dalpé, secrétaire de l'inspection professionnelle

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire

M^{me} Manon Di Giacomo, commis

M^{me} Julie Dubuc, secrétaire à l'admission (de septembre 2010
à avril 2011)

M^{me} Annick Dumouchel, secrétaire du Bureau du syndic et
des affaires juridiques (jusqu'en décembre 2010)

M^{me} Jenny Ferland, chargée de dossiers à l'inspection
professionnelle (jusqu'en juin 2010)

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, chargée de dossiers à
l'inspection professionnelle

M^{me} Danielle Huet, agente de communication

M^{me} Linda Labelle, coordonnatrice de la formation continue
(jusqu'en mars 2011)

M^{me} Andrée Lachaine, adjointe à la direction générale

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

M. Serge Orzes, pht, chargé de projets-physiothérapeute et
coordonnateur à l'admission (à compter de novembre 2010)

M^e Louise Richard, avocate (jusqu'en janvier 2011)

M. Alain Rousseau, chargé de dossiers à la formation continue

M^e Marie-France Salvat, avocate et secrétaire du Comité
de discipline

Principales résolutions 2010-2011

- Décision d'adopter les prévisions budgétaires 2010-2011 et les révisions budgétaires en cours d'année.
- Adoption du programme annuel d'inspection professionnelle 2010-2011 et 2011-2012 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- Décision d'embaucher un chargé de projet pour faire une revue de littérature sur les pratiques avancées en physiothérapie.
- Décision de dissoudre le comité d'évaluation des formations.
- Décision d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2010 de l'OPPQ dans sa version française et sa version anglaise.
- Décision de mettre en place les structures permettant la réalisation des recommandations du *Rapport d'observation et d'analyse des méthodes et procédures de l'inspection professionnelle* de M. Jean-Pierre Bertrand.
- Décision de proposer aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2010 de retenir les services de la firme comptable PSB Boisjoli, CA, à titre de vérificateurs comptables de l'OPPQ pour l'exercice financier 2010-2011.
- Décision de former un comité pour réviser la description des prix de l'OPPQ, solliciter des candidatures, analyser les dossiers reçus et présenter des suggestions au comité exécutif pour l'attribution des prix de l'OPPQ.
- Décision d'abolir le comité des règlements de l'Ordre compte tenu des ressources juridiques dont l'Ordre dispose.
- Décision de mandater le comité de recherche clinique en physiothérapie aux fins de devenir, au nom de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, l'interlocuteur privilégié avec la Fondation dans le dossier de la création du *Fonds québécois de recherche en physiothérapie de la Fondation de physiothérapie du Canada*.
- Décision de déclarer que la mesure transitoire prévue à l'article 10 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec* est encore utile et de demander à l'Office des professions du Québec que cette mesure transitoire demeure en vigueur même après l'entrée en vigueur du *Règlement*

sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, conformément à l'article 27.2 du Code des professions.

- Décision de mandater la présidente pour mettre sur pied un comité formé de représentants de maisons d'enseignement (collégial et universitaire), d'un physiothérapeute et d'un thérapeute en réadaptation physique pour déterminer la place des T.R.P. en pratiques avancées.
- Décision d'appuyer les initiatives et projets de pratiques avancées et de former un comité spécial dont le mandat sera d'élaborer la stratégie et le plan d'action en vue de l'implantation des pratiques avancées et de rédiger un mémoire aux fins de représentation auprès des différentes instances.
- Décision de former un comité spécial dont le mandat, d'une durée de 12 mois, sera de proposer au conseil d'administration une solution documentée au problème de l'accès à la présidence de l'OPPQ par tous les membres de l'Ordre, solution qui serait acceptable par les deux groupes professionnels et qui respecterait juridiquement les aspirations de chacun.
- Décisions de remettre des bourses d'études en physiothérapie et des subventions à même le fonds de recherche clinique.
- Décision d'inclure les réponses aux recommandations reçues en assemblée générale annuelle au rapport de la présidente et de recevoir tous les commentaires, suggestions et recommandations des membres présents sans nécessité de procéder à l'adoption de recommandations formelles.
- Décision d'adopter un nouveau format de congrès annuel dans une perspective de dynamiser les événements de l'Ordre.

- Décision imposant aux membres de l'Ordre d'adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler leur inscription au tableau de l'Ordre.
- Décision permettant à la syndique d'entreprendre les premières démarches pour faire cesser le cas de pratique illégale présumée soumis.
- Adoption du projet de planification stratégique 2010-2015 et du plan d'action 2010-2012 de l'Ordre.
- Décision de renouveler l'appui de l'Ordre au Tour CIBC-Charles Bruneau pour l'année 2011 au moyen d'une commandite de 10 000 \$.
- Décision d'investir une somme de 16 500 \$ dans le Fonds de recherche québécois en physiothérapie à même le Fonds de recherche clinique de l'Ordre et de mandater la présidente pour signer, au nom de l'Ordre, la proposition de partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada.
- Adoption des documents suivants :
 - *Profil des compétences T.R.P.*;
 - *Définition de la physiothérapie.*
- Adoption des projets de règlements suivants :
 - *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires;*
 - *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (version française et version anglaise).*

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le comité exécutif a tenu, au cours du 34^e conseil d'administration, une séance ordinaire et, au cours du 35^e conseil d'administration, huit séances ordinaires. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif se résument comme suit.

Le comité exécutif était composé de :

POUR LE 34^e CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^e Louise Richard, secrétaire substitut

M. Denis Pelletier, pht, vice-président/physiothérapeute

M. Richard Brault, T.R.P., vice-président/thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

POUR LE 35^e CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^e Claude Laurent, notaire, Adm.A., directeur général et secrétaire

M. Denis Pelletier, pht, vice-président/physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., vice-présidente/thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

Principales résolutions 2010-2011

- Le comité exécutif a adopté les résolutions permettant d'émettre des nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire et de radier des membres pour non-paiement de la cotisation. Il a de plus noté le changement de statut de plusieurs thérapeutes en réadaptation physique à celui de physiothérapeutes et les demandes de retrait du tableau des membres de l'Ordre.
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence du tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption des recommandations du comité d'évaluation des formations dans le cadre du *Programme de formation continue de l'Ordre*, tant pour les formations que pour les demandes de dispense.
- Décision d'obliger tout membre de l'OPPQ à se conformer à l'article 62.2 du *Code des professions* relativement à la divulgation d'une réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre formulée auprès de son assureur.
- Décision de former un comité pour élaborer une grille de critères en vue de la présentation d'un membre pour faire partie d'un comité de l'Ordre.
- Adoption du document *Politique et procédure – Demande d'autorisation spéciale aux fins d'utilisation d'un titre réservé ou d'exercice d'une activité professionnelle réservée dans le cadre d'une activité de formation donnée au Québec*.
- Adoption des recommandations de la direction du développement et soutien professionnels relativement aux demandes de dispenses partielles conformément à la section II du

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens.

- Décision de favoriser la promotion du concept de diagnostic émis par le physiothérapeute selon certaines des recommandations des membres du comité sur le diagnostic en physiothérapie, soit : que les universités qui le souhaitent enseignent et diffusent ce concept à leurs étudiants, que les membres de l'Ordre puissent avoir accès à cette formation dans leur formation continue et l'utilisent et que ce concept soit prévu dans la planification stratégique de l'Ordre.
- Décision d'embaucher une procès-verbaliste pour la prise de notes et la rédaction des procès-verbaux des séances du conseil d'administration et du comité exécutif, sous la supervision du secrétaire de l'Ordre.
- Décision de former un groupe de travail composé du vice-président (pht), du directeur général et de la directrice des services administratifs, dont le mandat sera d'évaluer les besoins de l'Ordre en matière informatique, de demander et d'étudier les devis nécessaires et de soumettre les propositions retenues au conseil d'administration.
- Décision de mandater la présidente pour signer, au nom de l'Ordre, le protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles relatif au projet *Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger par un ordre professionnel* (IPOP).
- Décisions d'imposer des cours ou des stages à des membres de l'Ordre suite à des recommandations du comité d'inspection professionnelle.

- Décision de contribuer à la diffusion de la publicité développée par l'Association canadienne de la physiothérapie durant l'émission *Salut Bonjour*.
- Adoption du document présentant les conclusions établissant les bases sur lesquelles l'Ordre pourrait s'engager à signer un *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM) avec les autorités françaises compétentes concernées.
- Adoption du document *Protocole de passation des pouvoirs du président sortant lors d'une élection à la présidence*.
- Décision d'adopter la mise à jour du document *Cahier explicatif du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

Assemblée générale annuelle

Date :

Vendredi, 24 septembre 2010 – 19 heures

Lieu :

Carlton Centre d'événements, à Montréal, salle Windsor

Membres présents :

60 membres

Sujets :

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration et du comité exécutif, du comité de la recherche clinique en physiothérapie et les états financiers 2009-2010
- Nomination des vérificateurs pour l'année 2010-2011
- Questions, commentaires ou recommandations des membres adressés au conseil d'administration de l'Ordre

Louise Gauthier, pht, LL.M., syndique

Michelle Bourassa, pht, LL.B., syndique adjointe

Judith Brillant, T.R.P., B.Sc., syndique adjointe

Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A., syndique adjointe

Caroline Coulombe, T.R.P., syndique adjointe

Martine Gariépy, T.R.P., syndique adjointe

Maude Laliberté, pht, M. Sc., syndique adjointe

Ruth Perreault, pht, syndique adjointe (jusqu'en février 2011)

Dominique Perron, pht, syndique adjointe

Louise Richard, T.R.P., avocate, syndique adjointe

Annick Dumouchel, secrétaire du Bureau du syndic et des affaires juridiques jusqu'au 2 décembre 2010

Sonia Bergeron, secrétaire du Bureau du syndic et des affaires juridiques depuis le 9 novembre 2010

Mandat

Le syndic a pour mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

L'exercice financier 2010-2011 a vu l'arrivée de cinq nouvelles syndiques adjointes au sein de l'équipe au Bureau du syndic.

Au cours de la période 2010-2011, le Bureau du syndic a ouvert 72 dossiers visant 34 physiothérapeutes et 38 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations relevées portaient sur

des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, six exerçaient dans des établissements publics et 66 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué cinq signalements au comité d'inspection professionnelle.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec. Quelques rencontres ont également eu lieu à l'interne afin de partager certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Quelques visites d'information ont été réalisées dans certaines maisons d'enseignement afin d'informer les étudiants sur la déontologie professionnelle.

Nature des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées au Bureau du syndic ont pu mettre en évidence des problèmes liés notamment à l'article 4 du *Décret d'intégration*, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance et à certains articles du Règlement sur la tenue des dossiers.

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Bureau du syndic	19
Client, famille ou mandataire	19
Collègue	8
Conseil d'administration	0
Comité d'inspection professionnelle	3
Employeur	3
Tiers payeur (CSST, SAAQ)	21
TOTAL	73

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2010	38
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	72
Dossiers usurpation de titre/pratique illégale	1
TOTAL	111
Dossiers fermés sans porter plainte	24
Dossiers réglés en conciliation	3
Plaintes disciplinaires déposées	22
Dossiers actifs au 31 mars 2011	62
TOTAL	111

Demande de révision

Un dossier a fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Vingt-deux plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 5 physiothérapeutes et 17 thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information a été acheminée au Bureau du syndic et réglée en bonne et due forme.

Usurpation du titre

À la suite d'une enquête, une poursuite pénale a été intentée contre une personne qui utilisait le titre de physiothérapeute dans son milieu de travail alors qu'elle n'était pas membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Pratique illégale des activités professionnelles réservées aux membres de l'OPPQ

Aucune enquête n'a donné lieu à une poursuite pénale concernant la pratique illégale des activités professionnelles réservées.

RAPPORT DES DIRECTIONS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

Sandy Sadler, pht, directrice (depuis le 2 février 2011)

Tina Del Duca, pht, M.B.A., directrice (jusqu'en février 2011)

Linda Labelle, pht, D.S.A., coordonnatrice de la formation continue (jusqu'en mars 2011)

Alain Rousseau, T.R.P., chargé de dossiers

Rosane Bigras, secrétaire

Sylvie Bérard, secrétaire

Mandat

La direction du développement et du soutien professionnels a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette direction.

Principales activités

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens

Au cours de l'année 2010-2011, le comité d'équivalence sur l'utilisation des aiguilles sous le derme a évalué plusieurs formations existantes offertes hors Québec. Il a par la suite soutenu les efforts des formateurs qui ont mis sur pied une formation d'appoint destinée aux membres ayant acquis certaines connaissances en utilisation d'aiguilles sous le derme. Cette formation d'appoint en trois volets a été donnée pour la première fois en décembre 2010.

Au total, 24 membres ont présenté une demande de dispense partielle au cours de l'année 2010-2011. Il est prévu que les premières attestations de formation à l'utilisation d'aiguilles sous le derme seront délivrées en juin 2011.

Les pratiques avancées en physiothérapie : une revue systématique de la littérature

Le sous-comité sur les rôles avancés en physiothérapie a terminé ses travaux en janvier 2011 à la suite desquels une revue de littérature sur les pratiques avancées en physiothérapie a été publiée. Cette revue démontre que la plupart des études concluent aux bienfaits de la pratique avancée en physiothérapie, particulièrement dans les domaines de l'accès direct en milieu hospitalier, dans les cliniques spécialisées d'orthopédie et en médecine d'urgence.

La parution de cette revue de littérature est un pas de plus vers la reconnaissance des pratiques avancées en physiothérapie au Québec. Le conseil d'administration de l'OPPQ a d'ailleurs adopté une résolution précisant plusieurs actions à prendre dans un avenir rapproché, dont celle de « former un comité spécial dont le mandat sera d'élaborer la stratégie et le plan d'action en vue de l'implantation des pratiques avancées et de rédiger un mémoire aux fins de représentation auprès des différentes instances. »

Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique au Québec

Publié en septembre 2010, le document *Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique au Québec* a été rédigé par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Pour ce faire, l'OPPQ s'est largement inspiré du *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* du Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) afin de conserver un référentiel unique en matière de physiothérapie au Québec. Modulé en fonction des quatre niveaux de responsabilité des thérapeutes en réadaptation physique prévus par le Décret,¹ ce profil a pour objectif d'aider les thérapeutes en réadaptation physique dans leur prise de conscience des divers rôles qu'ils ont à jouer dans leur profession.

1 Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (RRQ, c. C-26, SR.178.1.1)

Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2010-2013

La Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2010-2013 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010. Basée sur les principes d'autoévaluation et d'autogestion, cette politique implique la tenue d'un portfolio de développement des compétences. Cette approche a satisfait la grande majorité des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Comité d'évaluation de la formation (CÉF)

Le comité d'évaluation de la formation (CÉF) a tenu son unique et dernière réunion de la présente année financière le 18 juin 2010. L'entrée en vigueur de la Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2010-2013 ayant mis fin à son mandat d'évaluation des formations extérieures à l'OPPQ, ce comité a été dissous.

FORMATION CONTINUE

Le Programme de la formation continue de l'OPPQ a poursuivi cette année ses activités visant à soutenir le maintien et le développement des compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Les formations offertes sont affichées sur le site Web de l'Ordre qui est actualisé en temps réel.

Durant l'année 2010-2011, l'OPPQ a organisé 117 prestations de formation continue octroyant ainsi plus de 25 000 HFC aux membres de l'Ordre ayant participé aux activités offertes. Parmi ces prestations, deux activités organisées sous forme d'invitations spéciales (« La maladie de Parkinson : évaluation et intervention en réadaptation » et « Les ultrasons pulsés de basse densité de puissance, en mode statique et le laser en physiothérapie ») ont attiré près de 80 participants. De plus, 13 activités globe-trotter ont été données dans différents milieux et régions du Québec.

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres qui ont participé
Activités pour pht et T.R.P.		
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	15	13
Cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec	12	30
Démystifier la tendinopathie/bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	80
Douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	35
Électrothérapie – Module 1 / Mise à jour théorique et applications pratiques Courants de basses et moyennes fréquences	13	12
Électrothérapie – Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie A: Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences (pht et T.R.P.)	7	7
Électrothérapie – Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie B: Électrostimulation diagnostique et électrostimulations du muscle dénervé (pht seulement)	7	3
Électrothérapie – Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie A: Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences (pht et T.R.P.) et Partie B: Électrostimulation diagnostique et électrostimulations du muscle dénervé (pht seulement)	14	28
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide!	12	45
La maladie de Parkinson : évaluation et intervention en réadaptation	7	60
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	6,5	15
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	8	47

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres qui ont participé
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 2: Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	13	31
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 2: Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	16	16
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	18	13
Session pratique de <i>Taping</i>	7	24
Les ultrasons pulsés de basse densité de puissance, en mode statique et le laser en physiothérapie (L.I.P.U.S.)	3	14
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	39
Activités pour pht		
Administration de l'évaluation de l'adulte hémiparétique selon Chedoke McMaster	6,5	30
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (Formation de base)	14	10
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée – Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	13	57
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée – Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	19	58
Données probantes et démarche clinique en physiothérapie cardiorespiratoire : fondements et actualisation	17	16
Dysfonctions de stabilité statique et dynamique de la colonne cervicale moyenne Partie 1 : Évaluation	16,5	10
Dysfonctions de stabilité statique et dynamique de la colonne cervicale moyenne Partie 1 : Évaluation	23	31
Évaluation et traitement de la région cervicale supérieure : thérapie manuelle et exercices	17	13
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie	20	12
Pathologies musculosquelettiques du genou : intervention en physiothérapie	20	14
Prescription d'exercices	22	24
Prescription d'exercices	21	21
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	16	18
Rééducation vestibulaire : introduction à la rééducation vestibulaire	19,5	16
Torticolis / plagiocéphalie : intervention en physiothérapie	13	17
UASD – Volet 1 – Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	15
UASD – Volet 2 – Aspect légal et administratif	6	13
Vigilance en orthopédie vertébrale sur la moelle spinale et la queue de cheval : examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	12	8
Vigilance sur le système nerveux autonome : compréhension et applications cliniques	19	16

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres qui ont participé
Activités pour T.R.P.		
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	36
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	20
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	17	78
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie	17	22
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Genou	20	14
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Genou	26	26
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Épaule	20	11
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Épaule	25	13

Congrès OPPQ 2010

Les 5 et 6 novembre 2010, plus de 400 participants ont assisté au congrès de l'OPPQ intitulé « Diagnostic et pratiques avancées en physiothérapie : la balle est dans notre champ! » Physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ont tous apprécié les réflexions suscitées par les différentes conférences.

Événement Physiothérapie 360°

Le 26 novembre 2010, le conseil d'administration de l'OPPQ donnait à la direction du développement et du soutien professionnels le mandat d'organiser, en novembre 2011, un événement annuel de formation et de développement professionnel selon une nouvelle formule. Sans thématique particulière, cet événement de type congrès permettrait d'aborder des sujets d'intérêt en fonction des différents types de clientèles de la physiothérapie de même que des compétences des deux catégories de membres de l'Ordre.

C'est ainsi qu'est né *Physiothérapie 360° – l'événement annuel de développement professionnel* dont l'objectif est de traiter, dans une perspective de développement professionnel, du large éventail des rôles clés que tiennent les professionnels de la physiothérapie. L'événement couvrira une variété de sujets qui interpellent les membres par leur actualité, leur caractère innovateur et les réponses qu'ils apportent aux préoccupations des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Le comité de recherche clinique en physiothérapie a trois grands mandats :

- l'évaluation des demandes de bourses et de subventions,
- la promotion de la recherche clinique faite par les membres de l'Ordre, et
- la formation de ceux-ci à la recherche clinique.

Voici la liste des membres du comité au 31 mars 2011 :

Comité de recherche clinique

Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.
 Isabelle Garceau, pht
 Joanne Goldberg, pht, M. Sc.
 Lisa Grilli, pht, M. Sc.
 Dahlia Kairy, pht, M. Sc.
 Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets
 Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du comité

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions (le sous-comité)

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.
 Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.
 Maude Laliberté, pht, M. Sc.
 Mélanie Morin, pht, Ph. D.
 Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du sous-comité
 France Piotte, pht, M. Sc.

Le comité a tenu deux réunions et le sous-comité, lui, a tenu une seule réunion.

Travaux menés par le comité de recherche clinique en physiothérapie et le sous-comité :

- recommandation au conseil d'administration quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions;
- recommandation favorable au conseil d'administration quant au développement d'un partenariat avec la Fondation canadienne de physiothérapie;
- participation au Colloque 2010 de l'Ordre (participation à la remise des bourses et subventions et à la tenue de la séance d'affichage);

- parution d'un numéro de *l'Inforecherche*, outil de promotion développé par le comité de recherche clinique;
- poursuite du processus de veille quant à l'évolution du programme de bourses et subventions de recherche clinique afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la pratique.

Récipiendaires de bourses et de subventions de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours du 31 janvier 2011 offrait six bourses et subventions. Quatre récipiendaires sont actuellement connus (voir tableau ci-dessous). Par ailleurs, un montant de 16 500 \$ est prévu à même le Fonds de recherche clinique pour le développement du partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada.

	Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Subvention de recherche clinique	Jean-François Esculier, pht	<i>Can motor control rehabilitation improve running following patellofemoral pain syndrome in recreational runners?</i>	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche	Denis Pelletier, pht	Entraînement en puissance du quadriceps femoris chez la personne âgée gonarthrosique : une étude pilote.	7 500 \$
	Mélissa Turner, pht	Pratiques interprofessionnelles des physiothérapeutes qui œuvrent en clinique privée au Québec auprès de personnes présentant de la douleur lombaire.	7 500 \$
	Nicolas Roy, pht	Effets du taping patellaire sur la cinématique en trois dimensions du genou lors de la marche de personnes ayant une lésion méniscale : une étude exploratoire en série de cas multiple.	7 500 \$
Subventions en partenariat OPPQ-REPAR	Un récipiendaire à être nommé, les candidatures sont présentement à l'étude.		7 500 \$
	Un récipiendaire à être nommé, les candidatures sont présentement à l'étude.		7 500 \$

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle (à compter du 27 septembre 2010)

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle (jusqu'au 27 août 2010)

Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

Luis Cyr, pht, secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, inspecteur permanent (à compter du 27 septembre 2010)

Mélanie Dalpé, secrétaire de l'inspection professionnelle

Manon Di Giacomo, commis

La direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre. En 2010-2011, la direction a poursuivi sa restructuration et, conjointement avec le CIP, a concrétisé le fruit de ses réflexions par la présentation de nouvelles orientations dans son programme annuel d'inspection pour 2011-2012.

Au courant de l'été 2010, un audit a été réalisé dans le but de procéder à la révision des procédures d'inspection et d'identifier des pistes d'amélioration afin d'optimiser l'efficacité des processus. Un rapport proposant 18 recommandations a été déposé et entériné par le C.A. à la fin du mois de septembre 2010. Le nouveau directeur de l'inspection professionnelle s'est vu confier le mandat d'établir un plan d'action afin de les réaliser.

Une des premières actions menées à la suite de ce rapport a été la nomination d'un nouvel inspecteur permanent et la nomination, à titre d'inspecteur, du directeur de l'inspection et de la chargée de dossier à l'inspection.

Par la suite, faisant également écho aux orientations émanant d'un Lac-à-l'Épaulé effectué par le CIP en juin 2010, la DIP a procédé à l'embauche d'une physiothérapeute consultante en mesure et évaluation pour amorcer le développement d'une grille unique d'autoévaluation du dossier client ainsi qu'un questionnaire sur la pratique professionnelle des membres. Ce sont ces deux nouveaux outils que l'inspection profession-

nelle compte mettre en place en 2011-2012 pour améliorer l'efficacité de son processus d'inspection, certes, mais également pour renouveler son approche auprès des membres.

Parallèlement, la DIP a poursuivi ses contacts auprès des institutions collégiales et universitaires ainsi qu'auprès des candidats formés à l'étranger en effectuant diverses présentations sur le fonctionnement de l'inspection professionnelle et sur les principes de bonne tenue de dossiers. Une présentation sur la tenue des dossiers en physiothérapie est d'ailleurs disponible sur le site de l'Ordre, sous la rubrique de l'inspection professionnelle.

Depuis le départ d'un de ses membres en juin, l'équipe de inspecteurs se compose maintenant de 20 personnes. Dans le but d'optimiser leurs compétences, la direction de l'inspection professionnelle a organisé en juin 2010 une journée d'étude qui précéda la tenue de la rencontre du CIP au Lac-à-l'Épaulé.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Lise Dupont, pht, M. Sc., présidente (jusqu'au 1^{er} mars 2011)

Sylvie Côté, T.R.P.

Jacinthe Fillion, T.R.P.

Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

Michèle Giguère, pht

Anne Hatzoglou, pht (à compter du 17 mai 2010)

Nancy Landry, pht (à compter du 17 mai 2010)

Carolle Lavallée, pht

Martine McMahon, pht

Judith Soicher, pht, Ph. D. (jusqu'au 17 mai 2010)

Luis Cyr, pht, secrétaire

Réunions du Comité

Le CIP a tenu neuf rencontres ordinaires, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale, de dépistage et d'étude de dossiers générale. En plus de ces neuf réunions, le CIP a siégé en division, pour les physiothérapeutes, à six reprises, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'inspection particulière (enquête). Pour les thérapeutes en réadaptation physique, il n'y a pas eu de CIP en division cette année.

Signalements

Le CIP a reçu cinq signalements de la syndique ciblant un problème de compétence. Le CIP a donc procédé à l'examen ou étudie actuellement lesdits dossiers.

De son côté, le CIP a porté à l'attention de la syndique trois dossiers de membres pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions*.

Programme annuel d'inspection professionnelle 2010-2011

Cette année, 700 membres ont été surveillés par l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, que ce soit par son volet de dépistage, d'étude de dossier générale, par les visites de vérification générale avec ou sans observation ou encore par une visite d'inspection particulière sur la compétence. La sélection des membres s'est faite en respectant la proportion des catégories de permis, et ce, par région, à l'échelle de la province.

Dépistage

Cette activité était axée sur la sensibilisation des membres face à l'existence de procédures pour assurer l'innocuité des gels, aux procédures de nettoyage et de désinfection des équipements d'hydrothérapie ainsi que sur la tenue d'un registre de maintien des équipements, dont ceux d'électrothérapie. Elle visait les cliniciens des deux catégories de membres.

Physiothérapeutes visés par le dépistage :

281 membres en milieu privé et public

Thérapeutes en réadaptation physique visés par le dépistage :

165 membres en milieu privé et public

Étude de dossier générale

De plus, cette année, pour assurer un suivi auprès de membres dont le dossier d'inspection avait été suspendu pour diverses raisons, une étude de dossier générale (EDG) a été réalisée. Quatre dossiers et une autoévaluation ont été demandés aux membres ciblés.

Physiothérapeutes visés par une EDG :

67 membres en milieu privé et public

Thérapeutes en réadaptation physique visés par une EDG :

36 membres en milieu privé et public

Visites de vérification générale

Tous les physiothérapeutes ou les thérapeutes en réadaptation physique étaient susceptibles d'être visités dans le cadre de cette activité du programme annuel d'inspection professionnelle.

Visites de vérification générale s'adressant aux physiothérapeutes :

94 visites réalisées en milieu privé et public

Visites de vérification générale s'adressant aux T.R.P. :

53 visites réalisées en milieu privé et public

Dans la mesure du possible, 50% des membres inspectés étaient en pratique privée et les autres 50% dans le secteur public.

Inspections particulières (enquêtes)

Le comité d'inspection professionnelle a procédé à quatre inspections portant sur la compétence au courant de l'année 2010-2011.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Vérification

	Nombre
Membres visités	147
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, transmis aux membres, s'il y a lieu	549
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	523
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	147
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers générale ou de dépistage, s'il y a lieu	523

Enquêtes (inspections particulières)

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête (inspection particulière)	4
Rapports d'enquête (inspection particulière) dressés	4

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	3

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire

La direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Ressources humaines

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du conseil d'administration. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective, l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la direction des services administratifs.

Cette année, sept employés ont quitté l'Ordre :

Jenny Ferland, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

Louise Courtois, pht, chargée de dossiers à l'admission

Tina Del Duca, pht, directrice du développement et soutien professionnels

Linda Labelle, pht, D.S.A., coordonnatrice de la formation continue

Louise Richard, T.R.P., avocate

Anick Dumouchel, secrétaire du Bureau du syndic et des affaires juridiques

Cette année, cinq employés se sont joints à l'Ordre :

Claude Laurent, notaire, Adm.A., directeur général et secrétaire

Gilbert Chartier, pht, directeur de l'inspection professionnelle

Sandy Sadler, pht, directrice du développement et du soutien professionnels

Thierry Vogler, directeur des communications

Sonia Bergeron, secrétaire du Bureau du syndic et des affaires juridiques

L'Ordre a réalisé son exercice d'équité salariale et a satisfait à ses obligations concernant la Loi sur l'équité salariale (Loi 35).

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond et gère toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Ressources informatiques

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Depuis septembre 2010, GTI Canada inc. voit à la gestion, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre. De plus, il maintient à jour la documentation et le plan du réseau ainsi que l'inventaire informatique. Le fournisseur assure la veille préventive à distance et assure une assistance technique d'urgence au personnel par téléphone ou sur place.

Réinscription au tableau des membres

La direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

DE TOUT AUTRE COMITÉ TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Simon Venne, président

M^e Marie-France Salvat, secrétaire

M^e Louise Richard, secrétaire suppléante

M^{me} Andrée Lachaine, secrétaire suppléante

M. Serge Orzes, secrétaire suppléant

M. Benoit Côté, secrétaire suppléant

Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2010-2011

PHYSIOTHÉRAPEUTES :

Marjolaine Boulay

Sonia Bureau

Francine Demers

Daniel Gervais

Barbara Hamelin

Josée Montreuil

Véronique Prévot

Daniel Racine

Hélène St-Amand

Michel St-Amand

THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE :

Claude Beaudoin

Guylaine Beaumont

Louise Bérubé

Sophie Brunet

Martine Desbiens

Nadia Dugas

Nicole Robert-Viens

Johanne Rose

Gervaise Tardif

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2010-2011, 24 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du conseil de discipline.

La totalité des plaintes reçues par la secrétaire du conseil de discipline a été déposée par le Bureau du syndic.

Le conseil de discipline a tenu 22 journées d'audience au cours de l'année 2010-2011.

La nature des plaintes dont l'audience est complétée par le conseil de discipline est la suivante :

Nature des comportements reprochés dans les plaintes	Plaintes portées par le syndic ou un syndic adjoint	Plaintes portées par un plaignant privé
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	12	0
Manque d'intégrité	2	0
Multiplication des actes professionnels	2	0
Omission de consulter un autre professionnel	2	0
Omission d'exercer sa profession selon les principes généralement reconnus en physiothérapie	3	0
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossiers	2	0
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	3	0
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	1	0
Défaut de signaler à l'Ordre un membre qui déroge à la réglementation	1	0
Nuire à la bonne réputation de la profession en donnant un aspect de lucre et de commercialité à la profession	1	0
Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle	1	0
Autoriser une publicité susceptible d'influencer indûment des personnes vulnérables	1	0
Autoriser une publicité qui n'est pas reliée à l'exercice de sa profession	1	0
Défaut d'afficher, à la vue du public, le nom et le titre des membres de l'Ordre	1	0
Attester faussement avoir dispensé des traitements de physiothérapie permettant ainsi la facturation	4	0
Défaut de fournir des services professionnels à un client et de s'assurer qu'il puisse les recevoir d'un autre membre	1	0
Placer dans sa salle d'attente des documents susceptibles d'influencer des personnes vulnérables	1	0
Afficher des avis contraires à l'utilisation de médicaments en psychiatrie	1	0
Vendre de la documentation qui n'est pas reconnue par la science et la pratique de la physiothérapie	1	0
Défaut de respecter l'article 4 du Décret d'intégration	2	0

Le conseil de discipline a rendu quinze (15) décisions au cours de l'exercice 2010-2011 :

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	5
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	6
imposant une sanction	4
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0

Parmi ces décisions, neuf ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Les sanctions imposées par le conseil de discipline sont les suivantes :

	Nombre
Réprimande et amende	5
Amende	3
Amende et radiation	2

Aucune décision rendue par le conseil de discipline n'a été portée en appel au tribunal des professions.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2010-2011 :

Marc Francoeur, pht

Hugo Rioux, pht

Michel Perreault, membre issu de la liste dressée par l'Office des professions

Secrétaires

M^e Louise Richard

M^e Marie-France Salvas

Secrétaire substitut

M^e Claude Laurent

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de révision a tenu une seule séance qui a eu lieu au siège social de l'Ordre.

Après analyse de la demande soumise, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Membres du comité :

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	Division : physiothérapeutes	Division : thérapeutes en réadaptation physique
Membres nommés par le conseil d'administration	M ^{me} Lucie Forget, pht M. Serge Orzes, pht	M. Alain Rousseau, T.R.P. M. Jean-Luc Simard, T.R.P.
Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)	M ^{me} Hélène Moffet, pht Directrice du programme de physiothérapie Université Laval M. Michel Tousignant, pht Directeur du programme de physiothérapie Université de Sherbrooke	
Membres nommés par la Fédération des cégeps		M ^{me} Danielle Malboeuf Directrice des études Collège François-Xavier-Garneau M. Réjean Bergeron (depuis le 1 ^{er} février 2011) Directeur des études au Cégep de Sherbrooke M ^{me} Marie-France Bélanger (jusqu'en juin 2010) Directrice des études au Cégep de Sherbrooke
Membres nommés par le ministre de l'Éducation	M ^{me} Lucie Vézina	M ^{me} Hélène Charpentier (jusqu'en janvier 2011) M ^{me} Maryse Quesnel (depuis janvier 2011)

Le comité a tenu deux réunions en 2010-2011.

Le comité a accueilli avec grande satisfaction le développement d'un Profil de compétences du thérapeute en réadaptation physique par l'Ordre et pour lequel il a formulé un avis favorable au conseil d'administration.

Les réunions du comité ont eu pour principal objectif de favoriser la circulation de l'information en vue de mieux partager les réalités vécues par l'Ordre et les maisons d'enseignement. La création des nouveaux programmes Techniques de réadaptation physique, le développement de programmes d'appoint

pour les candidats étrangers, le dossier de la mobilité France-Québec, le suivi des projets de règlement en cours (le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* et le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*) ainsi que la planification stratégique 2010-2015 ont été les principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité.

RENSEIGNEMENTS

GÉNÉRAUX 2010 • 2011

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Permis délivrés selon la catégorie

Physiothérapeute	159
Thérapeute en réadaptation physique	166

Autorisations spéciales

Autorisations accordées	4
Autorisations renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

6653

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre Total de membres	Nombre total de pht	Nombre total de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	199	116	83
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	299	118	181
03	Capitale nationale	738	567	171
04	Mauricie (Centre-du-Québec)	386	216	170
05	Estrie	397	221	176
06	Montréal	1805	1365	440
07	Outaouais	231	193	38
08	Abitibi-Témiscamingue	111	54	57
09	Côte-Nord	75	35	40
10	Nord-du-Québec	29	8	21
11	Gaspésie-Îles-de-la Madeleine	94	50	44
12	Chaudière-Appalaches	313	179	134
13	Laval	343	231	112
14	Lanaudière	289	152	137
15	Laurentides	365	227	138
16	Montérégie	913	571	342
99	Hors du Québec	66	58	8

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Homme	1146
Femme	5507

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle	Date du versement (aa-mm-jj)
Membre régulier physiothérapeute	3943	506	2010-04-01
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2120	492	2010-04-01
Membre associé physiothérapeute	358	253	2010-04-01
Membre associé thérapeute en réadaptation physique	169	246	2010-04-01
Membre retraité physiothérapeute	46	50	2010-04-01
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	1	46	2010-04-01

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire	13
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	3

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

Physiothérapeute	4361
Thérapeute en réadaptation physique	2292

Inscriptions au tableau

Total des inscriptions	6653
Premières inscriptions	325

Inscriptions au tableau avec limitations ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

Non-paiement de la cotisation	424
Paiement incomplet de la cotisation	0
Décision disciplinaire (radiation temporaire)	3
Retrait à la demande du membre	4

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Physiothérapeute	0
Thérapeute en réadaptation physique	0

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 14 mai 2010.



PSB Boisjoli s.e.n.c.r.l.¹
Comptables agréés

Montréal, le 26 août 2011

¹CA auditeur permis n° 12122

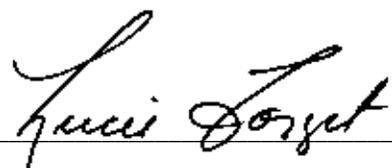
BILAN au 31 mars 2011

Voir les notes afférentes aux états financiers.

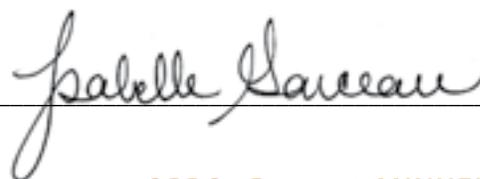
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total 2011	Total 2010 Redressé
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme							
Encaisse	75 738	-	-	-	-	75 738	-
Placement temporaire (note 4)	800 000	-	-	-	-	800 000	1 100 000
Débiteurs	101 492	-	-	-	-	101 492	88 622
Ristournes à recevoir	-	-	-	66 698	-	66 698	58 905
Dépôts – La Capitale assurances générales	-	-	-	-	3 192	3 192	-
Frais payés d'avance	32 842	-	-	-	-	32 842	14 000
À recevoir du Fonds d'administration*	-	29 983*	442 945*	-	-	-	-
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	-	-	-	-	66 698*	-	-
	1 010 072	29 983	442 945	66 698	69 890	1 079 962	1 261 527
Dépôts – La Capitale assurances générales	-	-	-	150 000	-	150 000	148 390
Immobilisations corporelles (note 5)	124 158	-	-	-	-	124 158	127 695
Actifs incorporels (note 6)	104 102	-	-	-	-	104 102	21 815
	228 260	-	-	150 000	-	378 260	297 900
Total de l'actif	1 238 332	29 983	442 945	216 698	69 890	1 458 222	1 559 427
Passif à court terme							
Découvert bancaire	-	-	-	-	-	-	104 981
Créditeurs	294 142	5 000	-	-	-	299 142	226 659
Produits reportés	57 475	-	-	-	-	57 475	36 180
Dû au Fonds de recherche*	29 983*	-	-	-	-	-	-
Dû au Fonds spécial*	442 945*	-	-	-	-	-	-
Dû au Fonds de prévention*	-	-	-	66 698*	-	-	-
	824 545	5 000	-	66 698	-	356 617	367 820
Avantage incitatif relatif à un bail	48 487	-	-	-	-	48 487	55 501
	873 032	5 000	-	66 698	-	405 104	423 321
Actifs nets							
Investis en immobilisations	228 260	-	-	-	-	228 260	149 510
Non affectés	137 040	-	-	-	69 890	206 930	378 479
Affectés d'origine interne	-	24 983	442 945	150 000	-	617 928	608 117
	365 300	24 983	442 945	150 000	69 890	1 053 118	1 136 106
Total du passif et des actifs nets	1 238 332	29 983	442 945	216 698	69 890	1 458 222	1 559 427

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne total 2011 étant donné qu'ils s'éliminent.

Pour le Conseil d'administration



La présidente



La trésorière

ÉTATS DES RÉSULTATS de l'exercice clos le 31 mars 2011

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total 2011	Total 2010 Redressé
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Cotisations professionnelles	3 041 426	-	-	-	-	3 041 426	2 988 823
Contributions des membres	-	66 620	-	-	-	66 620	65 440
Revenus d'inscriptions	55 230	-	-	-	-	55 230	61 173
Formation continue	322 021	-	-	-	-	322 021	469 421
Amendes	72 074	-	-	-	-	72 074	63 038
Étude de dossiers	41 467	-	-	-	-	41 467	39 219
Congrès et symposium	115 873	-	-	-	-	115 873	131 949
Intérêts	18 405	-	-	3 192	-	21 597	7 463
Publicité	46 013	-	-	-	-	46 013	53 954
Administration	49 452	-	-	-	-	49 452	53 726
Subventions	31 933	-	-	-	-	31 933	-
Ristournes	-	-	-	66 698	-	66 698	58 905
Autres revenus	5 182	-	-	-	-	5 182	6 488
	3 799 076	66 620	-	69 890	-	3 935 586	3 999 599
Charges							
Comité exécutif et conseil d'administration	93 510	-	-	-	-	93 510	132 738
Administration générale	1 555 715	-	-	-	-	1 555 715	1 351 110
Bureau de la présidence	208 333	-	-	-	-	208 333	197 247
Formation continue	430 244	-	-	-	-	430 244	566 090
Inspection professionnelle	471 025	-	-	-	-	471 025	362 001
Secrétariat général	194 460	-	-	-	-	194 460	404 269
Bureau du syndic	367 793	-	-	-	-	367 793	283 925
Communications	441 671	-	-	-	-	441 671	391 662
Développement et soutien professionnels	171 565	56 809	-	-	-	228 374	211 770
Conseil de discipline	27 449	-	-	-	-	27 449	7 286
	3 961 765	56 809	-	-	-	4 018 574	3 908 098
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(162 689)	9 811	-	69 890	-	(82 988)	91 501

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice clos le 31 mars 2011

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	Fonds de recherche	Fonds spécial	Investis en immobilisations	Non affectés	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total 2011	Total 2010 Redressé
					Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début de l'exercice, avant redressements	15 172	442 945	149 510	442 955	145 354	84	1 196 020	1 033 701
Redressements (note 7)	–	–	–	(121 771)	4 646	57 211	(59 914)	10 904
Soldes de fonds au début de l'exercice, redressés	15 172	442 945	149 510	321 184	150 000	57 295	1 136 106	1 044 605
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 811	–	(73 478)	(89 211)	69 890	–	(82 988)	91 501
Virement interfonds (note 8)	–	–	–	57 295	(69 890)	12 595	–	–
Investissement en immobilisations	–	–	152 228	(152 228)	–	–	–	–
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	24 983	442 945	228 260	137 040	150 000	69 890	1 053 118	1 136 106

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2011

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

Le 1^{er} avril 2003, l'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise au moment de leur cotisation professionnelle. Ce contrat a été renouvelé pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2014.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle » laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un Fonds de stabilisation des

primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce Fonds. Ce Fonds est soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un Fonds de prévention lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurances. Ce Fonds est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts du Fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce Fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce Fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements et les ristournes sont constatés à titre de produits du Fonds lorsqu'ils sont gagnés.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés.

Fonds de recherche

Le Fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le Fonds spécial a été constitué par l'affectation de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations d'origine interne doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Constataion des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale. Les cotisations professionnelles sont payables et constatées lors du renouvellement statutaire le 1^{er} avril chaque année.

Amendes disciplinaires

Les amendes disciplinaires sont constatées lorsqu'elles sont gagnées selon la probabilité de leur encaissement.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* («ICCA») établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

Actifs/Passifs	Catégories	Évaluation subséquente
Encaisse	Détenue à des fins de transactions	Juste valeur
Placement temporaire	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût
Ristournes à recevoir	Prêts et créances	Coût
Dépôts – La Capitale, assurances générales	Détenus jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Tel que permis par les normes comptables, l'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA* en matière d'information à fournir et de présentation portant sur les instruments financiers. L'Ordre présente donc à la note 11 les risques liés aux instruments financiers ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux et période
Équipement de bureau	10%
Équipement informatique	20%
Améliorations locatives	10 ans, durée restante du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

Produits reportés

Les produits reportés sont constitués de montants facturés pour des prestations de services et activités se rapportant à l'exercice suivant.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses

qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. NORMES COMPTABLES FUTURES

L'ICCA a procédé à une refonte en profondeur de l'ensemble des normes comptables canadiennes lesquelles sont consignées aux Parties I à IV du *Manuel de l'ICCA* dit « le Manuel ». En conséquence de ces changements, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif ou « OSBL », tels que l'Ordre, auront le choix d'adopter soit les normes internationales d'information financière contenues à la Partie I, soit les normes applicables pour les entreprises à capital fermé contenues à la Partie II ainsi que celles de la Partie III spécifiques aux OSBL. L'Ordre prévoit adopter les normes contenues aux Parties II et III du Manuel. L'Ordre étudie actuellement l'impact de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement représente un certificat de placement garanti, portant intérêt à un taux annuel de 1,71 % et échéant le 22 décembre 2011.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2011	Net 2010
	\$	\$	\$	\$
Équipement de bureau	219 150	144 472	74 678	88 894
Équipement informatique	112 214	66 525	45 689	35 342
Améliorations locatives	5 535	1 744	3 791	3 459
	336 899	212 741	124 158	127 695

6. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2011	Net 2010
	\$	\$	\$	\$
Site Internet	96 961	23 076	73 885	1 815
Logiciels	50 271	20 054	30 217	20 000
	147 232	43 130	104 102	21 815

7. REDRESSEMENTS SUR LES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Les états financiers des exercices clos les 31 mars 2009 et 2010 ont été redressés pour prendre en compte des montants non comptabilisés constituant des erreurs jugées significatives. La nature des redressements ainsi que les impacts sur les états financiers sont présentés ci-dessous :

Vacances à payer

Le solde de Fonds non affectés à l'état de l'évolution des actifs nets au 1^{er} avril 2010 a été diminué de 102 077 \$ représentant les vacances à payer au 31 mars 2009. Les créateurs au bilan au 31 mars 2010 ont été augmentés de 107 184 \$ pour tenir compte des vacances à payer à cette date. Les salaires à l'état des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été augmentés de 5 107 \$ et l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges a été réduit de ce montant. Conséquemment, le solde de Fonds non affectés au 31 mars 2010 a été réduit de 107 184 \$.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

Les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2010 ont été redressés afin de refléter le programme d'assurance responsabilité. Le solde de Fonds non affectés à l'état de l'évolution des actifs nets au 1^{er} avril 2010 a été augmenté de 145 438 \$ représentant les dépôts auprès de La Capitale – assurances générales au 31 mars 2009. Les revenus de ristournes et d'intérêts de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges à cette date ont été augmentés de 61 857 \$. Des ristournes à recevoir ont été constatées au montant de 58 905 \$ au bilan au 31 mars 2010, et les dépôts à La Capitale ont été augmentés de 148 390 \$ à cette date. Le solde de Fonds non affectés au 31 mars 2010 a été augmenté de 57 295 \$ et le solde de Fonds affectés d'origine interne a été augmenté de 150 000 \$.

Amendes disciplinaires

Le solde de Fonds non affectés à l'état de l'évolution des actifs nets au 1^{er} avril 2010 a été augmenté de 30 058 \$ représentant les amendes disciplinaires à recevoir au 31 mars 2009. Les débiteurs au bilan au 31 mars 2010 ont été augmentés de 40 914 \$ pour tenir compte des amendes disciplinaires à recevoir à cette date. Les revenus d'amendes disciplinaires à l'état des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été augmen-

tés de 17 121 \$ et les mauvaises créances ont été augmentées de 6 265 \$ à cette date. L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 mars 2010 a été augmenté de 10 856 \$. Conséquemment, le solde de Fonds non affectés à l'état de l'évolution des actifs nets au 31 mars 2010 a été augmenté de 40 914 \$.

Avantage incitatif relatif à un bail

Le solde de Fonds non affectés à l'état de l'évolution des actifs nets au 1^{er} avril 2010 a été diminué de 62 515 \$ représentant le solde de l'avantage incitatif relatif à un bail non amorti à cette date. La charge de loyer de l'exercice clos le 31 mars 2010 a été diminuée de 7 014 \$ pour tenir compte de l'amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail pour cet exercice et l'avantage incitatif relatif à un bail au bilan au 31 mars 2010 a été augmenté de 55 501 \$ reflétant le solde non amorti à cette date.

8. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 69 890 \$ (2010: 57 211 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention et un montant de 57 295 \$ (2010: montant nul) a été transféré du Fonds de prévention au Fonds d'administration.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des différents soldes de fonds représentant les actifs nets. Dans la réalisation de sa mission, l'Ordre entend gérer son capital de façon à assurer la continuité d'exploitation de ses activités. Même si l'Ordre n'est soumis à aucune règle extérieure quant à la gestion de son capital, son conseil d'administration adopte des budgets annuels et surveille étroitement les résultats financiers. Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est établi de façon à ce que l'Ordre puisse respecter ses obligations.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux, notamment pour la location de son emplacement d'affaires. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices financiers en vertu de ces baux, excluant les frais d'exploitation, sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2012	244 000
2013	226 000
2014	226 000
2015	233 000
2016 à 2018	695 000
	1 624 000

Bourses et contribution

Par décision du conseil d'administration, l'Ordre s'est engagé à verser, au cours de l'exercice 2012, à partir du Fonds de recherche, des bourses au montant de 43 000 \$ ainsi qu'une dotation à perpétuité de 16 500 \$ allouée au Fonds de recherche québécois en physiothérapie.

Contrat de services

L'Ordre s'est engagé par contrat à verser, au cours de l'exercice 2012, 50 000 \$ pour des services de consultation en informatique.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques associés aux instruments financiers de l'Ordre sont les suivants :

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur de l'encaisse, des créances à recevoir et des placements.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des ristournes à recevoir et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

	2011	Redressé 2010
	\$	\$
Charges – fonds d’administration		
Salaires	1 587 769	1 533 453
Charges sociales	199 450	170 722
Jetons de présence	93 632	110 281
Assurances	5 256	5 566
Événements spéciaux	16 169	-
Formateurs	176 926	273 196
Honoraires professionnels	355 627	210 846
Frais de déplacement et de séjour	147 492	170 542
Frais de télécommunications	26 523	25 674
Frais de poste	89 582	120 166
Imprimerie	21 725	24 680
Photocopies	55 067	61 605
Fournitures de bureau	21 720	21 360
Entretien et réparations	7 458	7 038
Formation du personnel	17 925	12 106
Location d’équipement et de salles	51 906	29 051
Loyer	427 155	430 035
Conseil interprofessionnel du Québec	20 986	20 532
Bourses et distinctions honorifiques	5 042	-
CSST et normes du travail	18 969	14 428
Publicité et promotion	174 745	234 221
Publications	4 105	5 545
Rapport annuel	3 693	3 983
Amortissement des immobilisations	73 478	52 247
Intérêts et frais bancaires	21 781	23 100
Frais de congrès	135 563	95 778
Alliance canadienne	59 396	58 514
Frais informatiques	99 543	46 991
Mauvaises créances	33 502	6 265
Autres charges	9 580	11 306
	3 961 765	3 779 231



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est, Bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770
ou sans frais : 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca

Communications © 2011
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Graphisme : manon.boulais@sympatico.ca
ISSN : 1708-2110



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est
Bureau 1000
Anjou (Québec)
H1M 3N8

Téléphone: 514 351-2770
ou sans frais: 1 800 361-2001
Télécopieur: 514 351-2658

Courriel: physio@oppq.qc.ca
Site Web: www.oppq.qc.ca

